

(1)

(N° 48.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 21 MAI 1907.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exer- cice 1907.

*(Voir les n^{os} 4 et 84, session de 1906-1907, de la Chambre des
Représentants, et 36, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président ; CAPPELLE, DELANNOY, le Comte
D'URSEL, HANREZ et LE CLEF.

Rapporteur : M. MESENS.

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre pour l'exercice 1907 s'élève à 2,300,770,820 francs, en augmentation sur celui voté pour 1906 de 233,346,435 francs.

Cette différence s'explique par les changements en plus ou en moins apportés au chiffre de certains crédits, dans le but de mettre leur montant en rapport avec les faits constatés ou prévus et aussi par l'inscription de deux articles nouveaux et de la suppression de trois articles. Les annexes du Projet de Budget permettent de s'en rendre compte.

La Chambre a adopté le Projet de Budget par 82 voix contre 22.

Votre Commission, Messieurs, propose au Sénat de le voter, par 4 voix et 2 abstentions.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS.

Le Président,
ALLARD.